

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2025

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° I-1894

présenté par

Mme Lejeune, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Le code général des impôts des impôts est ainsi modifié :

1° À l'article L. 223 VL le montant : « 750 millions d'euros » est remplacé par le montant : « 100 millions d'euros » ;

2° À l'article L. 223 WL *bis*, le montant : « 750 millions d'euros » est remplacé par le montant : « 100 millions d'euros » ;

3° À l'article L. 223 WL *quater*, le montant : « 750 millions d'euros » est remplacé par le montant : « 100 millions d'euros ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI proposent de remplacer le seuil de déclenchement de l'impôt sur les bénéfices des multinationales, actuellement fixé à 750 millions d'euros de chiffre d'affaires, par un seuil fixé à 100 millions d'euros.

En 2024, le Gouvernement a mis en œuvre un accord de l'OCDE en instaurant un impôt minimum de 15 % sur les bénéfices de multinationales situées en France dont le chiffre d'affaires dépasse le seuil de 750 millions d'euros.

Mais ce seuil est trop faible puisque seules 10 % des multinationales sont concernées par la mesure, comme l'indique l'association Oxfam.

Nous ne pouvons nous contenter d'une imposition si faible qui ne permet pas de lutter suffisamment contre l'évasion fiscale. Selon le Conseil d'Analyse Économique (CAE), cette taxe devait rapporter 6 milliards d'euros à la France, alors que l'évitement de l'impôt des entreprises lui coûte environ 100 milliards d'euros par an.

Nous proposons donc d'abaisser le seuil de déclenchement de cet impôt de 750 millions d'euros à 100 millions d'euros pour que ce taux minimal de 15 %, bien que trop faible, soit appliqué plus largement.